

DELIBERATION N°2024-25_054 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 28 novembre 2024

17. Offre de formations :

17.1 Modification UEL Engagement Etudiant tuteur ambassadeur

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 40

Membres en exercice : 39

Quorum: 20

Membres présents : 13 Membres représentés : 9

Total: 22

Refus de vote : 0

Abstention(s): 0

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ; Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent la modification de l'UEL engagement étudiant tuteur ambassadeur.

Besançon, le 28 novembre 2024

Pour la Présidente et par délégation Le directeur général des services

Thierry Camus

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- La modification de l'UEL engagement étudiant tuteur ambassadeur.

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.

Intitulé de l'UEL	Engagement étudiant tuteur et ambassadeur	
Responsable de l'UEL	Annick FRAICHARD	
Email du responsable de l'UEL	engagementetudiant@univ-fcomte.fr	
Public visé	Tout étudiant en mesure de s'investir sur toute l'année	
Accès	Le responsable de l'UEL, en lien avec les référents de chaque composante étudiera les lettres de motivations des étudiants désireux de suivre cette UEL et délibérera afin de choisir les participants	
Objectifs	L'UE libre engagement propose deux types de missions portées par deux principes majeurs : La mission ambassadeur - Faire la promotion de l'enseignement supérieur en favorisant la visibilité des formations, faire partager sa vie d'étudiant, porter l'image et les valeurs de l'université. La fonction d'ambassadeur vise à la transmission du « métier d'étudiant » à des lycéens/collégiens. Elle est fondée sur l'expérience propre des étudiants ambassadeurs (caractéristiques des études universitaires, du travail à fournir, ressources pour réussir, vie étudiante). La mission tuteur - Accompagner des collégiens et/ou des lycéens volontaires pour assurer l'égalité des opportunités de réussite sur le fondement du tutorat par les pairs comme favorisant l'apparition d'attitudes nouvelles pour aborder son projet de formation. Il vise à conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie, en leur proposant une offre de tutorat collectif, de visites culturelles et d'immersions sur les campus universitaires puis un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelle que soit la filière choisie.	
Pré-requis	Suivre la formation organisée par le service OSE en partenariat avec le projet RITM BFC	
Semestre(s) durant le(s)quel(s) se déroule(nt) l'UEL	Attention : une préinscription est demandée au semestre 1, car la formation pour l'UE démarre dès le semestre 1. L'Inscription administrative et la validation de l'UEL est comptabilisée au Semestre 2.	
Lieu où se déroule l'UEL	Les interventions sont possibles dans des collèges et lycées de l'académie (Besançon, Vesoul, Belfort, Montbéliard). Les frais de déplacement des étudiants pourront être pris en charge par le dispositif RITM BFC et l'académie (dotation Cordées de la réussite) Et, dans le cadre des missions des étudiants ambassadeurs, l'accueil des élèves se fait sur les différents campus de l'université de Franche-Comté.	
Horaires de l'UEL	À décider conjointement avec le service OSE et les composantes de l'université de Franche-Comté et les établissements du secondaire.	

	L'étudiant est accompagné, d'une part par le référent universitaire dans chaque composante et d'autre part par le référent de l'établissement du secondaire. Dans le cadre des missions d'étudiant ambassadeur, l'accompagnement est pris en charge par le service OSE.
	Missions Ambassadeur : 22h -Université : l'essai gagnant : Accueillir les lycéens sur le campus lors des journées portes ouvertes et journées d'immersions de type 24h dans le supérieur en automne et au printemps -Informer les lycéens sur les salons et événements de l'orientation : journées portes ouvertes, salons de l'orientation (Studyrama, L'Étudiant) -Université : Parlons supérieur : Présenter l'université lors d'interventions dans les lycées de l'académie
Descriptif du contenu	 -Formation: 8h avec le service OSE et le projet RITM BFC Transmission des ressources nécessaires à l'étudiant ambassadeur : communication, outils, chiffres clés, éléments de langage, calendrier des événements. -Un suivi tout au long de l'année par le service OSE
	Missions de tutorat: -Tutorat pédagogique personnalisé: 24h D'octobre à avril et/ou Rencontres dans la structure de l'enseignement supérieur: visite de laboratoire, la vie de l'étudiant au quotidien, visite du campus, du CROUS, de la Fabrika, BU, sorties culturelles, sportives, ludiques -Assister à la formation: 3h Principes, objectifs et finalités du dispositif. Quel public? Quelle posture de l'étudiant? les attendus? -Rencontres dans l'établissement du second degré: 3h Prise de contact et échanges avec les élèves -Bilan: 3h Carnet de suivi des activités,

Dont :

Nb d'heures de travail personnel	СМ	TD	TP	Total heures étudiants
30				30

Déroulement / Organisation	L'UE débute dès le semestre 1 avec la formation et les actions avec les élèves. Cf : descriptif du contenu
Modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances	Validation de l'assiduité et de l'investissement à l'ensemble de la formation et des activités Validation carnet de suivi des activités Rapport à rendre sur l'expérience et les compétences développées

	Nombre d'ECTS attribués : 6 0,2 points de bonus sur la moyenne du Semestre 2 (sauf les doctorants
	et les étudiants de l'UFR <i>SANTÉ</i> , à l'exception des étudiants en pharmacie). Pour les étudiants en Licence Professionnelle : 0.2 points bonus maximum, octroyé <u>une seule fois</u> , sur la moyenne de l'année.
Modalités de validation	L'UEL peut aussi prévoir l'attribution de crédits ECTS. Le cas échéant, les crédits obtenus au titre de l'UEL sont indépendants et ne peuvent donc pas être utilisés en vue de remplacer des ECTS manquants pour l'obtention d'un diplôme.
	L'étudiant doit avoir été assidu à la formation, aux activités de tutorat et avoir renseigné le carnet de suivi pour être autorisé à présenter son rapport.